

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015**SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015..... 3**

<i>Monsieur le Maire</i>	4
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	4
<i>Monsieur le Maire</i>	4
<i>Amaury BREUILLE</i>	4
<i>Monsieur le Maire</i>	5

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 6

<i>Monsieur le Maire</i>	12
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	12
<i>Monsieur le Maire</i>	12
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	12
<i>Monsieur le Maire</i>	13
<i>Amaury BREUILLE</i>	13
<i>Monsieur le Maire</i>	13
<i>Alain BAUDIN</i>	13
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Alain BAUDIN</i>	14
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	14
<i>Alain BAUDIN</i>	14
<i>Amaury BREUILLE</i>	14
<i>Monsieur le Maire</i>	15
<i>Dominique SIX</i>	15
<i>Michel PAILLEY</i>	15
<i>Amaury BREUILLE</i>	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
<i>Amaury BREUILLE</i>	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
<i>Amaury BREUILLE</i>	16
<i>Monsieur le Maire</i>	17
<i>Nathalie SEGUIN</i>	18
<i>Monsieur le Maire</i>	18
<i>Nathalie SEGUIN</i>	18
<i>Monsieur le Maire</i>	19
<i>Elmano MARTINS</i>	19
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	19
<i>Nathalie SEGUIN</i>	19
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Amaury BREUILLE</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Amaury BREUILLE</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Amaury BREUILLE</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
<i>Amaury BREUILLE</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Amaury BREUILLE</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Amaury BREUILLE</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23

SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE PÉTANQUE ET SA SOUCHÉ FOOTBALL	147
SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - CONVENTION - VERSEMENT DU DEUXIÈME ACOMPTE	148
SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS - ASSOCIATION SPORTIVE NIORTAISE BASKET	149
SUBVENTION - FONCTIONNEMENT - COMITÉ DE GESTION DE LA MAISON DES SYNDICATS	150
UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES - COLLÈGES - ANNÉE 2014/2015 - CONVENTIONS FINANCIÈRES	151
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN - AIDE FINANCIÈRE "CARREFOUR DES TALENTS ARTISTIQUES DU MARAIS POITEVIN"	152
<i>Alain BAUDIN</i>	153
<i>Monsieur le Maire</i>	153
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	153
<i>Monsieur le Maire</i>	153
<i>Alain BAUDIN</i>	153
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	154
<i>Monsieur le Maire</i>	154
DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE MATÉRIEL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE AUGUSTE TOLBECQUE	155
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'HANDICAP. 156	
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	157
<i>Amaury BREUILLE</i>	157
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	157
<i>Monsieur le Maire</i>	157
<i>Nathalie SEGUIN</i>	157
<i>Monsieur le Maire</i>	157
<i>Nathalie SEGUIN</i>	157
SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES (AVIC 79).....	158
DISPOSITIF CADRE À DESTINATION DES ÉCHANGES SCOLAIRES LINGUISTIQUES ET CULTURELS POUR LES VILLES JUMELÉES ET NON JUMELÉES - CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES JEAN ZAY ET FONTANES DANS LE CADRE DU JUMELAGE	159
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	160
<i>Amaury BREUILLE</i>	160
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	160
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	160
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	160
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	160
<i>Dominique DESQUINS</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
JARDINS SOLIDAIRES QUAI DE BELLE-ILE - ASSOCIATION VENT D'OUEST - CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2015 - AVENANT N°2	162
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE NIORT.....	164
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	166
<i>Nathalie SEGUIN</i>	166
<i>Monsieur le Maire</i>	166
<i>Nathalie SEGUIN</i>	166
<i>Monsieur le Maire</i>	166
<i>Nathalie SEGUIN</i>	167
<i>Elodie TRUONG</i>	167
<i>Monsieur le Maire</i>	167
<i>Elodie TRUONG</i>	167
<i>Amaury BREUILLE</i>	167
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	168
<i>Christophe POIRIER</i>	168

<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	169
<i>Elodie TRUONG</i>	169
<i>Monsieur le Maire</i>	169
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	169
<i>Romain DUPEYROU</i>	169
<i>Nathalie SEGUIN</i>	169
<i>Romain DUPEYROU</i>	169
<i>Monsieur le Maire</i>	170
EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS - SERVICE CULTURE	171
ASSISTANCE À LA DÉMARCHÉ DE MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES SERVICES INFORMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS, DE LA VILLE DE NIORT ET DES COMMUNES DE LA CAN	172
NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DE MARCHÉ	174
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	176
<i>Amaury BREUILLE</i>	176
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	176
<i>Amaury BREUILLE</i>	176
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	176
<i>Amaury BREUILLE</i>	176
<i>Monsieur le Maire</i>	176
<i>Amaury BREUILLE</i>	176
<i>Monsieur le Maire</i>	177
<i>Amaury BREUILLE</i>	177
<i>Monsieur le Maire</i>	177
<i>Amaury BREUILLE</i>	177
<i>Monsieur le Maire</i>	177
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	177
<i>Monsieur le Maire</i>	177
<i>Amaury BREUILLE</i>	178
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	178
<i>Monsieur le Maire</i>	178
<i>Amaury BREUILLE</i>	178
<i>Monsieur le Maire</i>	178
ACCORD-CADRE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE - APPROBATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHÉ	179
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA CLAUSE SOCIALE DANS UN MARCHÉ PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	181
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	182
<i>Amaury BREUILLE</i>	182
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	182
<i>Monsieur le Maire</i>	182
QUESTION ORALE DE MONSIEUR PASCAL DUFORESTEL	183
<i>Monsieur le Maire</i>	183
QUESTION ORALE DE MONSIEUR AMAURY BREUILLE	184
<i>Monsieur le Maire</i>	184

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2015

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Fabrice DESCAMPS

Il s'agit de deux subventions pour des échanges scolaires, l'un entre la Ville de Francfort et le collège Jean Zay pour 1 380 € et l'autre pour le Collège Fontanes, échange avec un lycée de Ludwigsburg pour un montant de 1 260 €. L'explication des montants se fait en se reportant à la délibération du 2 février 2015 et la nouvelle politique de subventionnement des échanges scolaires. Si vous êtes intéressés par les détails, je suis à votre disposition pour vous les donner.

Amaury BREUILLE

Je ne participe pas au vote, Monsieur le Maire.

Pascal DUFORESTEL

Tout à l'heure Madame REYSSAT a exprimé une colère dont j'ai pu contester le bien fondé, mais aucunement la sincérité car ça se voyait dans sa forme d'expression. Moi-même, à l'occasion de cette délibération et puisque que Monsieur CHARBONNEAU a quitté cette assemblée et que nous somme entre républicains, je vais vous faire part d'une saine colère et d'une colère véritable suite aux commémorations du 70^{ème} anniversaire de la Libération. Non pas pour les commémorations elles-mêmes qui étaient exemplaires, de très bonne tenue et qui ont permis que des jeunes et que la population s'associent à ce moment important pour la vie de notre cité. Mais par contre, et puisqu'il est tard je ne vais pas développer mais je vous ferai passer un courrier exprimant cette colère et celle de nombreux concitoyens, les propos relatés dans les réseaux sociaux d'un de vos conseillers municipaux ce jour-là, propos ouvertement antisémites, ont choqué beaucoup de Niortais et au-delà du retrait que vous avez demandé légitimement de ces propos, je pense que ça ne peut pas en rester là et qu'il est nécessaire entre nous d'éviter ces dérives qui sont scandaleuses et qui sont en général plutôt le fait des rangs du Front National que d'une droite démocratique ou de républicains.

Fabrice DESCAMPS

Quel est le rapport avec une subvention pour des échanges scolaires avec l'Allemagne, je ne comprends pas très bien ?

Pascal DUFORESTEL

C'est parce qu'on parle d'ouverture au monde, qu'on parle de tolérance, que les jumelages sont un élément d'ouverture au monde et de tolérance, j'aurais pu en parler précédemment sur les associations départementales si vous le souhaitez, mais en l'occurrence ce n'est pas une manière d'éviter là encore le débat qui es un vrai débat démocratique entre nous, Monsieur DESCAMPS.

Fabrice DESCAMPS

Monsieur DUFORESTEL, ce n'est pas une question de débat, mais je ne vois pas pourquoi ça vient à ce moment-là, sur des subventions pour des échanges avec l'Allemagne. J'ai peur de ne pas comprendre.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique DESQUINS

Je crois qu'il s'agit de moi dont veut parler Monsieur DUFORESTEL, alors je tiens à lui dire deux choses. La première, c'est que mes propos, manifestement, ont été très mal interprétés et la deuxième chose, c'est que le jour où ses arrière-grands-parents auront été massacrés, comme les miens, dans le ghetto de Varsovie, il pourra me parler d'antisémitisme.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est assez clair, Monsieur DUFORESTEL, et dorénavant vous vérifierez vos sources et vos informations avant d'asséner des contre-vérités et des choses odieuses à l'égard d'un collègue. On en reste là.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-174

Direction Animation de la Cité**JARDINS SOLIDAIRES QUAI DE BELLE-ILE -
ASSOCIATION VENT D'OUEST - CONVENTION
D'OBJECTIFS 2013-2015 - AVENANT N°2**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a conclu une seconde convention triennale 2013- 2015 avec l'association Vent d'Ouest considérant que les actions menées depuis 3 ans pour le développement des jardins solidaires rendaient opportune leur reconduction.

De fait, les objectifs fixés à l'association ont largement été atteints :

- développer l'offre de jardins familiaux à Niort pour tous les publics avec une production biologique obtenue selon le cahier des charges « AB ». Les pratiques culturelles ont été modifiées dans ce sens, et diversifiées dans un but d'expérimentation pédagogique : culture sur BRF (bois raméal fragmenté), paillis, en bac etc. ;
- assurer une complémentarité entre les différents types de jardins sur la Ville et plus particulièrement le long de la Sèvre afin d'y favoriser la mixité sociale, permettre à différents publics de se côtoyer : propriétaires des maisons en bord de Sèvre et habitants du voisinage ou locataires des immeubles collectifs, personnes encadrées par des associations ou l'hôpital ou jardiniers intermittents ou réguliers en recherche d'activités et de relations sociales, personnes à mobilité réduite, 400 personnes sont passées aux jardins en 2013. Et 400 autres personnes ont été « Public d'un jour » à l'occasion d'évènement dans les jardins pour des formations, plantations, chantier de remontage de mur, « Rendez-vous aux jardins »... ;
- limiter les zones en friche sans utilité sociale sur la Ville : remise en usage de 2 parcelles communales pour 7 000m2, de jardins de particuliers ;
- permettre aux habitants en habitats collectifs de cultiver une parcelle, aux personnes en difficulté d'échanger du temps contre des produits, aux associations d'insertion d'utiliser le support végétal pour mobiliser les personnes en difficulté : des habitants en collectifs (23 adultes, une cinquantaine d'enfants), des particuliers isolément (120) ou accompagnés (une soixantaine) ont trouvé ainsi une place dans la vie des jardins en 2013 ;
- permettre aux enfants d'apprendre les bases de l'agriculture biologique et mener des actions d'éducation à l'environnement grâce aux jardins : 200 enfants d'écoles primaires ou maternelles, CLSH ou jeunes lycéens ou stagiaires sont intervenus ;
- s'appuyer sur les jardins familiaux pour développer des activités pédagogiques et maraîchères favorisant la diversité biologique et les pratiques non polluantes : pratiques maraîchères biologiques, habillage de haies, délaissés « sauvages » favorisent la biodiversité végétale et animale ;
- distribuer les produits des jardins de manière solidaire et non commerciale par leur mise à disposition de la banque alimentaire, d'épiceries sociales, de foyers d'accueil et restaurants d'insertion du Niortais : ces partages de la production ont été réalisés, en fonction des quantités disponibles, entre les jardiniers et les structures encadrantes (l'épicerie sociale, CSC du Parc, foyer de La Colline, le Groupe d'Entraide Mutuelle, les 3 unités psychiatriques du Centre Hospitalier) ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-175

Direction Ressources Humaines**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
VILLE DE NIORT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTAGE GENERAL**Direction générale****Ouverture de poste**

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 2 postes de directeur
- 1 poste d'attaché principal
- 4 postes de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 4 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 20 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 3 postes d'ingénieur en chef de classe normale
- 5 postes d'ingénieur principal
- 10 postes de technicien principal 1^{ère} classe
- 5 postes de technicien principal 2^{ème} classe
- 5 postes d'agent de maîtrise principal
- 11 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 29 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 36 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 3 postes de brigadier chef principal
- 1 poste de brigadier
- 1 poste de conseiller des APS principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur principal 1^{ère} classe des APS

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

La première délibération est une modification du tableau des effectifs, il y a une première liste qui est dans le pôle pilotage général qui a été rattachée pour la forme à la Direction Générale, ce sont tous les possibles avancements de grades qui seront liés à la CAP qui aura lieu normalement en septembre et pour qu'il puisse y avoir un effet rétroactif au 1^{er} juin une fois qu'elles auront été décidées, si elles le sont, elles apparaissent sur cette modification du tableau des effectifs. Sur la page suivante, il y a une fermeture de poste, c'est celui d'une personne qui travaillait au PRUS en contrat à durée déterminée et qui est partie en début d'année. Ce poste n'est pas supprimé parce qu'il est transformé pour l'ouverture du poste qui suit, qui est celui de coordinateur de gestion urbaine de proximité dans les quartiers sensibles liés aux habitants et aux conseils de quartiers. Le poste suivant, c'est la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, au départ c'est quelqu'un qui venait du golf de Niort, on savait qu'il allait partir donc on l'a déjà remplacé au préalable. Il va partir simplement parce qu'il a été, dans sa carrière, soumis à l'amiante et il est plus intéressant pour lui de quitter la collectivité que d'y rester. Police Municipale, on va créer deux postes de gardiens municipaux, les agents seront sans doute recrutés parmi les ASVP et par des recrutements internes à la collectivité, on re-complètera le nombre d'ASVP. Je demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter la mise à jour du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.

Nathalie SEGUIN

Avant d'intervenir sur cette délibération, je voulais juste revenir un très court instant sur votre émotion, Monsieur BALOGÉ, concernant l'échange qu'il y a eu entre Pascal DUFORESTEL et votre Conseiller municipal, je ressens la même émotion quand vous nous proposez un bureau partagé avec Monsieur CHARBONNEAU du Front National. Je parle d'émotion, je vous dis quelle a été la mienne et ce qu'elle continue d'être quand vous faites.....

Monsieur le Maire

Ecoutez Madame SEGUIN, comparons ce qui est comparable, prenez rendez-vous avec mon secrétariat, on parlera bureau, mais là je pense qu'on ne peut pas tout confondre.

Nathalie SEGUIN

Monsieur ROBUCHON ne m'a toujours pas appelée, alors que vous me dites que...

Monsieur le Maire

Eh bien prenez contact avec mon secrétariat, s'il se pose un souci on va se voir, vous savez que vous pouvez me contacter et qu'on peut se rencontrer, on s'est déjà vus, il n'y a pas de souci, on pourra parler de ça et d'autres choses si vous le souhaitez mais franchement, comparons ce qui est comparable.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

OK. Si on se voit, c'est pour régler définitivement la question et que j'arrête de vous interpellier en Conseil sur cela. Bien. Je vais intervenir sur la délibération, c'était ma petite parenthèse. Sur cette délibération concernant la suppression du poste d'agent de maîtrise principal à la Direction Animation de la Cité et notamment au service des Sports, alors effectivement, peut-être que dans ce service là un poste d'agent de maîtrise n'était pas adapté en terme d'encadrement dans ce service, mais par contre vous aviez une autre proposition qui vous avait été faite par le syndicat CGT et qui était plutôt de créer un poste de catégorie C pour faire face au manque de personnel et en l'occurrence à la patinoire, ça fait plusieurs fois que je suis interpellée par ce syndicat qui m'alerte sur la non concordance entre le personnel à la patinoire et les heures d'ouverture de cette même patinoire en nous disant qu'à terme il va y avoir un problème. Donc là, il y avait eu une autre proposition qui vous était faite et visiblement vous n'y avez pas accédé. Concernant les deux créations de poste de gardiens au service de la Police Municipale, ce ne sont pas des créations mais des transformations de postes puisqu'en fait vous allez puiser dans le vivier des ASVP pour leur permettre d'accéder à ces postes de policiers municipaux, d'ailleurs en terme de déploiement de carrière c'est quelques chose d'inédit, ce n'est absolument pas le parcours habituel et je voulais vous posez la question, Monsieur LAHOUSSE, pourquoi ce traitement vis-à-vis de ces deux agents ?

Elodie TRUONG

Je vais moi aussi revenir sur le débat précédent, excusez moi, simplement pour dire qu'effectivement je crois que ce qu'on attendait, ce n'était pas forcément des regrets ou des justifications, je pense qu'on aurait aimé connaître le véritable sens de ce que vous vouliez dire Monsieur DESQUINS et on aurait souhaité aussi que ces propos soient condamnés plus clairement.

Monsieur le Maire

C'est hors sujet, je crois que les choses sont assez claires. Venez en au fait sur la délibération, s'il vous plaît.

Elodie TRUONG

Je me permets juste cet aparté et j'en viens à la délibération. Vous avez évoqué, Monsieur LAHOUSSE une ouverture de poste pour la gestion urbaine de proximité, j'aurais aimé connaître un peu plus en détail le contenu de cette mission et également connaître le contenu de la mission de ces postes de gardiens que je ne connais pas, tout simplement.

Amaury BREUILLE

Trois questions en lien avec ce qui vient d'être dit. La première, sur l'agent qui a été victime de l'amiante, j'espère et je suppose à vrai dire que c'est dans une carrière antérieure à son entrée à la Ville de Niort, est ce que vous pouvez nous le confirmer ? OK. Merci.

. RETOUR SOMMAIRE

Deuxièmement, sur les deux postes de policiers, je suis tout à fait favorable à cette création, elle est utile potentiellement, j'espère simplement qu'elle vient en substitution de votre projet de caméras de surveillance sur le domaine public. C'est le sujet, on parle de deux créations de postes de policiers donc on est dans le sujet. Je note juste que ce serait un dispositif cohérent si en plus de cela vous travailliez aussi sur la prévention, c'est-à-dire notamment le fait de ne pas baisser les subventions aux CSC qui ont un vrai travail de prévention de la délinquance auprès des jeunes. Troisième chose, je vous sollicite, Monsieur le Maire, pour avoir communication de deux documents, l'état des postes actuellement non pourvus dans l'organigramme de la Ville de Niort et l'état des postes qui ont été fermés ou supprimés depuis votre entrée en fonction. Je vous remercie.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Rapidement d'abord sur la Police Municipale, ensuite je reviendrai sur la patinoire. Sur la Police Municipale ce que vous dites est un peu faux parce que le passage d'ASVP en Policiers municipaux va s'accompagner d'une formation, Jacques ARTHUR pourrait en parler plus savamment que moi, ils vont suivre une formation qui leur permettra d'être pleinement qualifiés pour ce poste et par ailleurs dans le cadre de recrutements internes, nous pourrions au remplacement des deux ASVP. En ce qui concerne la patinoire, ce que la CGT a exprimé en comité technique n'est pas tout à fait ce que vous avez dit mais c'est à peu près le même esprit, c'est que dans le fond il y a des problèmes à la patinoire et elle souhaite que ce poste ne soit pas supprimé pour y pourvoir. Moi, j'ai considéré que d'abord, en général, il arrive que des syndicats, pas uniquement la CGT, nous alertent sur une situation dans un secteur, on essaie de regarder ce qui s'y passe et de traiter le problème complètement. En l'occurrence, c'est à cette occasion là qu'a été citée la patinoire. J'ai dit ok, j'entends ça, on va regarder le problème de la patinoire dans sa globalité, ça tombe bien, elle va s'arrêter fin mai alors on a le temps d'y travailler avant qu'elle reprenne, pour voir ce qu'on peut faire, ça n'enlève rien au fait que ce poste avait à être supprimé et c'est en fonction de l'étude que nous ferons sur la patinoire que nous verrons quelle organisation nous devons mettre en place pour assurer le service attendu. Ce n'est pas dans l'urgence qu'on décide de garder un poste, il faut qu'on y réfléchisse de façon un peu plus complète, c'est ce qui a motivé la décision qui a été prise. Est-ce qu'il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu ? Parce qu'on a parlé de beaucoup de choses.

Christophe POIRIER

Sans rentrer dans le fond du débat, parce qu'il est tard et on ne va pas engager un débat aujourd'hui sur le fond de la vidéosurveillance, vous savez ce qu'on en pense, on l'a déjà évoqué mainte et mainte fois. Simplement, on souhaite là aussi des réponses assez précises aux questions qu'on se pose, surtout sur ce champ des politiques publiques dont vous avez fait votre priorité Monsieur le Maire, clairement, quels seront les moyens qui seront affectés à la mise en place de ce dispositif de vidéosurveillance, je parle de moyens humains parce que lorsqu'il a été question de budget, vous n'avez évoqué que le budget d'investissement, il y a la mise en place de ces caméras donc quid des hommes qui seront derrière ces caméras, quelle sera l'organisation précise de ce service ? Si vous n'avez pas les réponses aujourd'hui, en tous cas ce serait bien de pouvoir nous alimenter par rapport à ça.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Puis il y a une deuxième question que je voulais poser mais Monsieur LAHOUSSE y a répondu, je m'inquiétais aussi du remplacement éventuel des deux ASVP, il seront remplacés, je crois que c'est une bonne chose, il faudrait peut-être même d'ailleurs augmenter les effectifs, y compris vos conseillers ce sont émus dans d'autres instances du fait qu'il y avait un défaut de surveillance du stationnement sur les espaces publics, je suis d'accord avec cette analyse, en tous cas il ne fallait absolument pas réduire les effectifs des ASVP et vous me confirmez que c'est le cas, à mon sens il faudrait même peut-être les augmenter un petit peu.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Sur l'effectif des ASVP, nous mettons en place le PV électronique, ce qui va aussi alléger leurs tâches et permettra peut-être une réévaluation de leur mission.

Elodie TRUONG

Moi, j'avais deux questions restées sans réponse : la gestion urbaine de proximité, en quoi cela consiste et à quoi se rapportera la mission de cet agent ? Et par ailleurs idem pour les gardiens, en quoi consiste exactement la mission et à quoi seront-ils affectés ?

Monsieur le Maire

Ce sont des policiers municipaux.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Ce sont des policiers municipaux donc ils sont affectés aux tâches habituelles de la Police Municipale. La gestion urbaine de proximité, je suis un peu plus gêné pour en parler parce que c'est surtout Anne-Lydie HOLTZ qui aurait pu répondre sur le sujet puisque c'est elle l'élue qui est chargée de la chose.

Romain DUPEYROU

Pour faire très rapide, la gestion urbaine de proximité, c'est essentiellement la récolte d'informations sur des besoins du quotidien au niveau de la Ville et leur traitement le plus rapide, donc ça va être un nid de poule, ça va être ce genre de choses qui vont être récoltées très rapidement soit par les conseiller de quartier ou autres et qu'on va traiter dans la foulée.

Nathalie SEGUIN

Ça ne concerne pas seulement le périmètre du Contrat de Ville ?

Romain DUPEYROU

La gestion urbaine de proximité, on la fait sur l'ensemble de la Ville, mais effectivement cet agent-là est dédié sur les zones politique de la Ville.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Et pour ce qui est de la vidéo protection, Monsieur POIRIER, nous aurons cet échange très prochainement puisque nous aurons en juin un débat avec tous les chiffres, vous devriez être satisfait.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-176

Direction Ressources Humaines**EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES
SAISONNIERS - SERVICE CULTURE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements.

A l'été 2015, les concerts des Jeudis Niortais vont être assortis d'une programmation en musique classique. La formule du festival du cirque est renouvelée. Un parcours d'expositions de photos sera installé entre la Villa Pérochon, le Piloni et le théâtre de verdure.

L'organisation de ces manifestations et événements requiert une aide ponctuelle en ressources humaines pour diffuser l'information en amont, préparer l'accueil des intervenants et du public, seconder l'équipe des permanents pendant l'exploitation des événements et participer aux bilans.

Pour l'été 2015, les besoins en personnel saisonniers sur une période de 2 mois sont les suivants :

- 1 agent accueil logistique affecté plus spécifiquement aux concerts ;
- 2 agents accueil logistique affectés à l'information, aux réservations, au festival du cirque, aux parcours cinés concerts et Nuits romanes.

Ces emplois seront pourvus conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 3 emplois occasionnels d'adjoint administratif pour une durée de 2 mois au service Culture selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-177

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications****ASSISTANCE À LA DÉMARCHE DE MUTUALISATION
DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES SERVICES
INFORMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS, DE LA VILLE DE
NIORT ET DES COMMUNES DE LA CAN**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort souhaite faire réaliser une prestation en plusieurs étapes devant aboutir à la définition et le cas échéant à la mise en place d'une démarche de mutualisation relative aux systèmes d'informations et aux Directions des Système d'Information (DSI) de la CAN, des communes de la CAN et de la Ville de Niort.

Ces prestations comprennent successivement le diagnostic d'opportunité et de faisabilité, les préconisations et la définition d'un scénario de mutualisation et le cas échéant l'assistance pour la mise en place du scénario choisi de mutualisation.

Aussi afin de faire réaliser ces prestations, il est envisagé de mettre en place un groupement de commandes entre la CAN et la Ville de Niort.

Cette convention porte sur 3 phases :

- 1 - identification de la démarche projet ;
 - . Lancement de la démarche de mutualisation
 - . Réalisation un état des lieux
- 2 - propositions et choix du scénario de mutualisation ;
- 3 - accompagnement pour la mise en place du scénario de mutualisation, le cas échéant.

Dans un premier temps, nous vous proposons de passer un marché pour réaliser les phases 1 & 2.

Le montant estimatif de ce marché s'élève à ce jour à 100 000 € TTC. La répartition de ce budget entre les deux collectivités la CAN et la Ville de Niort est :

- Pour la CAN, 60% soit 60 000 € TTC
- Pour la Ville de Niort, 40 % soit 40 000 € TTC

En conséquence, il convient de constituer le groupement de commandes entre la CAN et la Ville de Niort. La convention désigne la CAN comme coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur du marché est chargé de la passation et de l'exécution du marché.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-178

**Direction de la Commande Publique et
Logistique****NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS -
APPROBATION DE MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Maire de Niort s'est engagé auprès des Niortais pour un niveau d'excellence sur la propreté urbaine. Pour ce faire, une régie municipale de 47 agents de la Ville de Niort participe aujourd'hui au nettoyage de l'espace public de Niort. Ils interviennent principalement en centre-ville et dans les centres bourg.

L'abandon du désherbage chimique par la Ville de Niort, effectif depuis plusieurs années et exigé à partir de 2016 par une nouvelle réglementation, nécessite la mise en œuvre de méthodes de désherbage alternatives. Ces techniques, plus respectueuses de l'environnement et de la santé des agents et des usagers, impliquent des fréquences de passages plus importantes et donc plus de main d'œuvre pour un résultat équivalent.

Pour faire face à ce surcroît d'activité, il a donc été décidé de passer un marché pour compléter les opérations de nettoyage déjà réalisées par la régie.

Le marché vise plus particulièrement à absorber les pics saisonniers de levées des mauvaises herbes et occasionnellement à procéder au nettoyage des espaces publics lors d'évènements et de manifestations exceptionnelles.

De plus, dans le cadre de sa politique de soutien à l'insertion par l'activité économique, la Ville de Niort a souhaité réserver ce marché aux Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou aux Entreprises Adaptées (EA) conformément aux possibilités offertes par l'article 15 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande, passé pour une période d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans.

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 mai 2015 pour la désignation de l'attributaire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit du nettoyage des espaces publics pour une approbation de marché. Comme il a été évoqué plus avant mais on l'avait déjà écrit dans la délibération, il y a des lois qui nous empêchent maintenant d'utiliser les produits phytosanitaires donc on a un fonctionnement qui est plutôt manuel et pour écrêter le pic d'activité que nous allons connaître, nous vous demandons d'approuver un marché, c'est la première fois que nous faisons un marché de ce type, c'est un marché réservé à des associations de soutien à l'insertion par l'activité économique et on a souhaité réserver ce marché aux établissements de service d'aide par le travail. C'est un marché fractionné à bons de commande, passé pour une période d'un an renouvelable trois fois sans pouvoir excéder 4 ans. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché pour un maximum de 210 000 € par an dont l'attributaire est l'EPCNPH « Les Ateliers Niortais », rue du Commandant l'Herminier à Niort.

Amaury BREUILLE

Une première remarque, vous avez dit que c'était la première fois qu'on passait ce type de prestation avec des entreprises d'insertion par l'activité économique, non, ce n'est pas le cas.

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est un marché réservé. C'est un peu différent.

Amaury BREUILLE

D'accord. Mais ce n'est pas la première fois qu'on passe des prestations... c'est un marché réservé mais par contre on a déjà fréquemment passé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui, bien sûr...

Amaury BREUILLE

Ce type de prestations avec des entreprises...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Messieurs, ne vous répondez pas en dialogue, vous posez votre question.

Amaury BREUILLE

C'est moi en principe à qui vous avez donné la parole Monsieur le Maire, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est bien pour ça que je vous rappelle à ne pas ouvrir un dialogue avec un autre membre mais à vous exprimer devant l'ensemble de l'assemblée, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Ecoutez, je n'y peux rien si Monsieur LAHOUSSE réagit pendant mon intervention...

Monsieur le Maire

Allez-y, allez-y...

Amaury BREUILLE

Je disais que ce n'est pas la première que nous passons ce type de prestations avec des entreprises d'insertion par l'activité économique, là le marché est réservé mais auparavant, sans faire de marché réservé, puisque la loi était différente, nous pratiquions déjà avec des entreprises d'insertion par l'activité économique et même très fréquemment. Ma remarque porte sur autre chose qui me pose un problème, c'est que d'habitude Monsieur LAHOUSSE sur ce type de marché, on a un contrat avec un minimum et un maximum de prestation et là, je vois un maximum de prestations qui est de 210 000 € et je ne vois pas de minimum de prestations, ça veut dire que le minimum est à 0, ça me pose problème parce que ça veut dire qu'on demande finalement à cette structure d'être en capacité de répondre à hauteur de 210 000 € de prestation par an éventuellement, si on porte au maximum, mais qu'en même temps on ne la garantit d'aucune prestation minimale, ce qui est très compliqué, vous comprenez pour un gestionnaire d'une entreprise comme celle-là en plus, c'est un ESAT qui nous est particulièrement cher, je trouve qu'on les traite un petit peu comme si ils étaient taillables et corvéables à merci, ce que je déplore.

Monsieur le Maire

Mesurez vos propos, encore une fois, Monsieur BREUILLE. Monsieur LAHOUSSE voulait répondre.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui, deux réponses. D'abord, c'est la première fois qu'on fait un marché réservé, je le répète, donc ça montre notre volonté dans ce domaine, ça n'empêche pas qu'auparavant on ait déjà eu effectivement des marchés avec des entreprises d'insertion. Le deuxième point, c'est que l'offre est basée au départ sur, comment dire, ce n'est pas tout à fait un mini mais ça revient au même, une dépense de 162 000 € et on s'est dit qu'on aurait peut-être besoin de plus donc on a mis un maxi de 210 000 €.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois que vous avez votre réponse, Monsieur BREUILLE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Je ne comprends pas, s'il y a un minimum du marché de 162 000 €, pourquoi il n'est pas mentionné dans la délibération ? D'habitude, il est mentionné.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Ce n'est pas un minimum, c'est que dans le marché on a fait une sorte de parcours type et ce parcours type était à hauteur de 162 000 €. On s'est dit qu'on pourrait peut-être avoir besoin de plus. Ce n'était pas au strict sens du terme un mini mais ils n'auront pas de souci de ce côté-là.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Amaury BREUILLE

Comme d'habitude, Monsieur le Maire, vous ne souhaitez pas le dialogue.

Monsieur le Maire

Adoptée. Délibération suivante.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-179

Direction de la Commande Publique et Logistique**ACCORD-CADRE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE - APPROBATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la rénovation et du maintien en bon état de fonctionnement de ses restaurants scolaires, la Ville de Niort est amenée à renouveler ou acquérir des matériels de restauration collective.

Pour ce faire, un accord-cadre multi attributaires, sans minimum ni maximum de commandes, est passé avec 3 titulaires pour une période de 4 ans à compter de sa date de notification.

Les marchés conclus sur la base de l'accord-cadre prendront la forme, soit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, sans minimum ni maximum, soit de marchés ordinaires.

Ces marchés subséquents seront passés après remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord cadre à la survenance des besoins et des implantations nouvelles à réaliser

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 mai 2015 pour la désignation des attributaires de l'accord-cadre.

Les changements de matériels devant intervenir pendant les vacances d'été, il est nécessaire de lancer un premier marché subséquent dès la notification de l'accord-cadre. Le premier marché subséquent est fractionné à bons de commande sur la base du cadre du Devis quantitatif estimatif joint en annexe qui est estimé à 348 879,60 € TTC. Les caractéristiques du marché subséquent restent identiques à celles de l'accord-cadre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les contrats d'accord cadre et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ;

Attributaire 1 :

Nom et adresse : ERCO, 14 rue d'Inkermann, 79000 NIORT

Après Commission d'Appel d'Offres, pour un montant du devis quantitatif estimatif de : 340 403,62 € TTC

Attributaire 2 :

Nom et adresse : CHASSERIAU, ZA La Mission, 4 rue Champagne St Georges, 17810 ST GEORGES DES COTEAUX

Après Commission d'Appel d'Offres, pour un montant du devis quantitatif estimatif de : 412 187,15 € TTC

Attributaire 3 :

Nom et adresse : FROID VENDEEN, 37 rue St Symphorien, 79000 NIORT

Après Commission d'Appel d'Offres, pour un montant du devis quantitatif estimatif de : 411 259,86 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Délibération n° D-2015-180

Direction de la Commande Publique et Logistique**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA CLAUSE SOCIALE DANS UN MARCHÉ PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort pratique depuis 2007, l'intégration de clauses sociales dans ses marchés, dans les marchés de travaux du PRUS principalement puis progressivement dans l'ensemble des marchés de la Ville dans le cadre d'une étude systématique.

De la même façon, des expérimentations ont pu être conduites avec différentes maîtrises d'ouvrages du territoire (SEMIE, HSDS, CCAS), une convention de partenariat a été signée par le Conseil régional Poitou Charentes. La mutualisation des heures sur les différents chantiers a ainsi généré plus de 107 000 heures d'insertion (soit 67 ETP) sur les 7 dernières années au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi.

La fonction de facilitateur positionnée au sein de la Direction de la Commande Publique permet de poursuivre et d'amplifier la démarche.

La CAN souhaite bénéficier de l'expérience de la Ville pour étudier l'insertion des clauses dans un de ses marchés et a sollicité l'expertise de la Ville. Il est proposé de répondre favorablement et à titre gracieux à cette demande par le biais d'une convention de partenariat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est une convention de partenariat pour la mise en œuvre et le suivi de la clause sociale dans un marché public de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Nous avons eu l'occasion de présenter à la CAN l'expertise qui avait été acquise par la Ville dans ce domaine, ça l'a intéressée et souhaite également développer son action dans ce domaine. Nous allons donc faire bénéficier la CAN, à titre gracieux, de l'expérience de la Ville pour étudier l'insertion des clauses dans un de ces marchés ainsi qu'elle nous l'a demandé. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande par le biais d'une convention de partenariat, ce qui nous permettra de démultiplier un peu l'action qui est menée localement dans le domaine des clauses sociales et de l'insertion.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, vous venez de le dire, on est sur l'ultime délibération, il nous reste deux questions écrites à examiner. Vous avez dit tout à l'heure que vous choisissiez de les passer en fin de Conseil, on vous avait fait remarquer que ce n'était pas illégal mais que ce n'était pas la tradition républicaine, par contre j'ai appris en cours de Conseil que les deux questions écrites, bien qu'en ce qui me concerne j'ai déposé la mienne le 12, n'avaient pas été communiquées aux membres du Conseil municipal, je vous rappelle que sur l'ensemble des sujets examinés par le Conseil municipal, le Maire à l'obligation de fournir un dossier explicatif dans un délai de 5 jours francs qui pouvait être respecté puisque j'avais déposé ma question écrite dans les temps et je m'en étonne, Monsieur le Maire.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Monsieur le Maire, est ce qu'on pourrait voter la délibération ?

Monsieur le Maire

Je veux bien, Monsieur LAHOUSSE. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Merci. C'est en effet un moyen d'élargir sensiblement les clauses sociales dans les marchés publics et de renforcer cet effort très sensiblement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015

Information n° C-2015-2

INFORMATION DU MAIRE**QUESTION ORALE DE MONSIEUR AMAURY BREUILLE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire

J'ai maintenant la question de Monsieur BREUILLE.

« L'ensemble des pays développés est face à une évolution croissante des mouvements de population. Nous connaissons tous l'histoire de l'immigration économique et politique et nous voyons quotidiennement des populations en détresse qui traversent la Méditerranée pour échapper à la guerre et aux conditions de vie inhumaines. Cette situation va s'amplifier avec l'arrivée des réfugiés pour raisons climatiques. Niort, depuis de nombreuses années, participe avec les associations à accueillir ces populations en difficultés. Manifestement, la majorité d'aujourd'hui se désintéresse de ces questions puisqu'elle vient de fermer deux appartements qui étaient mis à disposition de France Terre d'Asile par le CCAS. Est-ce un choix de la municipalité de s'orienter vers une politique de désengagement et de repli ? ». Signé Amaury BREUILLE, Conseiller municipal écologiste.

Réponse : Monsieur le Conseiller municipal, Monsieur BREUILLE, vous faites référence à deux appartements qui auraient été mis à disposition de France Terre de d'Asile par le CCAS. J'ai interrogé les services compétents, aucune convention en ce sens n'existe précisément entre France Terre d'Asile et le CCAS. Si vous faites par contre référence à des personnes et souvent des familles, aux droits dits « incomplets », je vous rappelle qu'il s'agit d'une compétence directe de l'Etat qui maintient ces personnes en situation irrégulière et non-expulsables. Aujourd'hui, le CCAS se recentre sur ses missions premières, urgence alimentaire, aide facultative. L'intervention auprès de ces familles se poursuit dans ce cadre. A ce jour, cinq familles sont encore hébergées par la Ville et le CCAS. De même, les logements d'urgence ont été renforcés afin de répondre aux aléas, aux accidents et aux situations de grande précarité sociale.

Voici les réponses que je pouvais vous apporter en l'état des questions que vous m'avez soumises. Je vous remercie, il est temps maintenant de clore notre Conseil municipal et de vous souhaiter une bonne soirée.